

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 19 janvier 2023
Délibération n°2 de la séance (2023-02)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés : Robert FRAYSSINES

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Objet : Rénovation de la salle des fêtes

Vu la délibération n°6 (2022-42) du 28 juillet 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a délibéré pour solliciter le FRAT 2022 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes selon le plan de financement suivant :

	Dépenses (Montant Hors Taxe)	Recettes	
Coût prévisionnel travaux HT	34 922,50 €	Région FRAT (43%)	15 000,00 €
		Autofinancement HT (57%)	19 922,50 €
TOTAL	34 922,50 €		34 922,50 €

Suite à une nouvelle réflexion et la possibilité de réaliser certains travaux en bois des Alpes et d'équiper cet espace, fréquenter par les habitants de défibrillateurs, il propose de modifier le plan de financement de la manière suivante :

	Dépenses (Montant Hors Taxe)	Recettes	
Coût prévisionnel des travaux HT	32 720,00 €	Région FRAT (41,50%)	15 000,00 €
		Etat DETR (2023) 30 %	10 839,00 €
		Autofinancement HT (28,50 %)	10 292,00 €
Coût équipements sécurité (défibrillateurs)	3 411,00 €		
TOTAL	36 131,00 €		36 131,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour

0 abstention

0 voix Contre

- 1- Approuve le projet présenté ;
- 2- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- 3- Dite que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 23 janvier 2023

Le Secrétaire de séance
Evelyne PALMAS



Prunières, le 23 janvier 2023

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint délégué aux finances
Pierre DOUSSOT

Accusé de réception en préfecture
005-210501000-20230119-2023-02-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023